

A quel ordre religieux s'adressa-t-il ? Quels missionnaires demanda-t-il pour sa colonie naissante ? Avant de se prononcer, cet homme prudent communiqua son désir d'avoir des missionnaires « à plusieurs » notamment « au sieur Houel secrétaire du roi et contrôleur général des Salines de Brouage, homme adonné à la piété et doué d'un grand zèle et affection à l'honneur de Dieu et à l'augmentation de sa religion. » Cet excellent chrétien, « me donna, ajoute Champlain, un avis qui me fut fort agréable. » (1) Quel était cet avis qui rencontrait si bien les idées du fondateur de Québec ? Le sieur Houel lui conseilla de s'adresser aux disciples de saint François d'Assise, aux Récollets ; ce qui fut fait, et, en définitive, les Récollets de la Province de Saint Denys furent choisis, et répondirent généreusement aux désirs de Champlain. Celui-ci ne ménagea ni son temps ni ses peines pour aplanir les voies qui devaient conduire à la Nouvelle-France les premiers missionnaires.

On était en 1614. Les États généraux du royaume se tenaient à Paris. Champlain se présenta devant l'imposante assemblée et plaida en faveur de l'envoi des Récollets dans sa colonie. « Et afin d'avancer la facilité de cette affaire, écrit-il, je fus trouver aux États, Nosseigneurs les Cardinaux et Evêques et leur remontrai et représentai le bien et utilité qui en pourrait un jour revenir, pour les supplier et émouvoir à donner et faire donner à autres, qui pourraient y être émulés (excités) par leur exemple, quelques aumônes et gratifications, remettant le tout à leur volonté et discrétion. » (2) Champlain fut heureux en cette rencontre ; il réussit à faire agréer par l'assemblée l'envoi des Récollets en Canada et recueillit en aumônes « près de quinze cents livres qui furent mises entre mes mains et furent dès lors employées de l'avis et en la présence des Pères. » (3) Ne voilà-t-il pas Champlain devenu de fait le premier syndic apostolique de la mission des Récollets dans la Nouvelle France ? Il en exerce la charge en cette circonstance.

De Paris, Champlain se rendit à Rouen ; là encore, pour plaider devant les membres de la Compagnie des marchands l'utilité de l'envoi des missionnaires dans la colonie. Le concours de ces hommes

(1) Œuvres de Champlain, éd. Laverdière, v. 4, p. 3.

(2) Ibid., v. 4, p. 6.

(3) Ibid., v. 4, p. 6.

était nécessaire et l'entente avec les Récollets, d'autres avantages matériels, la colonie, dit-il, ne pouvait venir à quiconque n'était servi. La compagnie voyait enfin embarquer les Récollets, et donna des lettres de provision d'une telle nature. Une intelligence sincère existait entre la Nouvelle-France et la France, constant de jour en jour pour son amélioration et civilisation chrétienne, même.

Quand l'Église d'évangélisation dans les pays, ils in- Père Le Carpentier. La colonie de la Nouvelle-France cour de France va plaider l'utilité d'un ou deux missionnaires pour leur propre bien, blée les prières pour parvenir jusqu'à Dieu, hélas ! les propres succès les moyens

(1) Œuvre